

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'APPUI AU SECTEUR DE  
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT DE L'ATELIER DE REFLEXION SUR LE FINANCEMENT  
ET LE SUIVI DES ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS D'EAU  
POTABLE**

*(POSSOTOME – HOTEL AHEME DU 02 03 AVRIL 2015)*

# Sommaire

Définition des sigles et acronymes .....	2
INTRODUCTION.....	5
DEROULEMENT DE L'ATELIER .....	6
1. Les Activités De Démarrage De L'atelier .....	6
1.1. La cérémonie d'ouverture.....	6
1.2. Présentation des participants et de l'agenda de l'atelier .....	6
1.3. Présentation des objectifs et des résultats attendus de l'atelier .....	7
2. La Présentation Des Communications.....	8
3. La Synthèse Des Discussions .....	9
Les acquis enregistrés à différents niveaux :.....	10
Les défis ou problèmes à résoudre .....	11
4. Les Travaux de Groupe .....	12
4.1 Définition des thèmes et des termes de référence des travaux de groupe .....	12
4.2 Synthèse des résultats des travaux de groupe.....	12
5. Les Recommandations et la Clôture de L'atelier .....	13
5.1. Les recommandations.....	13
5.2. La clôture.....	14
CONCLUSION .....	14
ANNEXES .....	15

## **Définition des sigles et acronymes**

**ACEP** : Association des Consommateurs d'Eau Potable

**ALCRER** : ONG de la Société Civile

**ANCB** : Association Nationale des Communes du Bénin

**CPC** : Cellule de Participation Citoyenne

**DGEAU** : Direction Générale de l'Eau

**HELVETAS** : Agence Suisse de Coopération au développement

**GIZ** : Agence Technique Allemande de Coopération au développement

**PGSSE** : Programme de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

**PNE-Bénin** :

**PPEA** : Programme Pluriannuel du secteur de l'Eau et de l'Assainissement

**PROTOS** : ONG Belge

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers

**RJBEA** : Réseau des Journalistes Béninois pour l'Eau et l'Assainissement

**SD** : Services Déconcentrés

**SOCIAL WATCH** : ONG de la Société Civile

**S Eau** : Service de l'Eau

**SPE** : Service Public de l'Eau potable

## **RESUME**

Du 02 au 03 Avril 2015 s'est déroulé au Village AHEME de Possotomè un **atelier de réflexion sur le financement et le suivi des Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)**, organisé à juste titre par le PNE-Bénin, en collaboration avec la DGEau et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB). Cet atelier a connu la participation des ACEP, des partenaires publics et non publics des ACEP, y compris les Experts et PTF du secteur de l'eau et de l'assainissement. Des expériences de fonctionnement et de financement des ACEP ont été partagées et démontrent que les ACEP font diverses fortunes dans leur démarrage et ont besoin d'être soutenu dans leur développement. Aini, les ACEP ont commencé à exercer leur mission mais sont des structures récentes. Il serait opportun de centrer essentiellement leur mission sur le service de l'eau potable, y compris l'hygiène de l'eau en attendant d'étudier les conditions d'élargissement de ladite mission à d'autres domaines de l'eau d'une manière générale. De même, leur veille citoyenne ne devrait pas, à l'étape actuelle intégrer le Suivi Technique et Financier STEFI).

Il est à retenir que « si les ACEP n'avaient pas existé, il aurait fallu non pas les créer mais les susciter et les rendre opérationnelles de façon méthodique ». Le principe « l'eau finance l'eau » est aussi applicable en matière de financement des ACEP. A l'issue des communications, des travaux de groupe et des débats sur le fonctionnement (financement, suivi) des ACEP, les recommandations suivantes ont été faites :

### **A l'endroit de la DGEau,**

- ✓ maintenir la ligne assistance aux ACEP dans les budgets des Services de l'Eau ;
- ✓ veiller à prise en compte des résultats et des recommandations du présent atelier dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie 2016-2030 ;
- ✓ inscrire la restitution des résultats de l'atelier au GSEA ou à la revue 2015 ;
- ✓ œuvrer pour l'élaboration et la mise en place d'un mécanisme de suivi du fonctionnement des ACEP qui garantisse son autonomie de fonctionnement vis-à-vis de la Commune et des Structures publiques ;

### **A l'endroit des Communes,**

- ✓ en attendant la mise en place d'un système de financement durable du fonctionnement des ACEP, à court terme, encourager le versement d'un pourcentage des recettes issues de la vente de l'eau sur le compte ACEP, à intégrer dans le contrat Commune- Fermier ;
- ✓ intégrer dans la mission des ACEP le suivi de la mise en œuvre des PGSSE ;

### **A l'endroit du PNE Bénin,**

- ✓ faire un plaidoyer à l'endroit du gouvernement en vue de déclarer les ACEP d'utilité publique, à travers la prise d'un décret ;
- ✓ conduire une étude visant l'estimation du budget moyen nécessaire pour le fonctionnement harmonieux des ACEP en considérant qu'elles ne sont pas des prestataires mais doivent supporter les frais inhérent à la mise en œuvre de leurs missions ;
- ✓ œuvrer pour une mise en cohérence des interventions des partenaires dans la promotion des ACEP (visites d'échanges, ateliers d'échanges sur les thématiques d'intérêts communs entre Social Watch, ALCRER, ANCB et autres partenaires...) ;
- ✓ faire un plaidoyer auprès des Maires pour qu'ils mettent en relation les ACEP avec les structures similaires au niveau local et dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- ✓ initier une rencontre DGEAU-PNE-SOCIAL WATCH-ALCRER pour l'opérationnalisation des certaines recommandations ;

**A l'endroit de tous les partenaires des ACEP,**

- ✓ œuvrer pour la prise d'un décret visant la déclaration des ACEP en tant que Structure d'utilité publique ;
- ✓ soutenir la sensibilisation des membres ACEP à la base à travers des émissions radiophoniques et des séances d'animation.

## INTRODUCTION

Depuis 2002, dans le cadre de sa politique de décentralisation, l'Etat béninois a engagé un processus de transfert de ses compétences aux Communes qui sont maîtres d'ouvrage, responsables à ce titre de la planification, du financement, de la réalisation et de l'exploitation des infrastructures, notamment les infrastructures d'alimentation en eau potable. Ces dernières décennies, l'Etat à travers de multiples projets d'hydraulique villageoise, a réalisé des infrastructures nombreuses et variées qui ont eu un impact positif incontestable sur l'accès à l'eau potable.

La recherche de la durabilité des équipements a conduit à une politique fondée sur l'organisation et l'implication des communautés bénéficiaires dans une logique d'appropriation des ouvrages et de leur gestion. C'est dans cette logique que la Stratégie Nationale en matière d'Approvisionnement en Eau potable en milieu rural prévoit la possibilité pour les usagers de se constituer en Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) qui ont aussi un rôle important à jouer dans le nouveau contexte de la gestion professionnalisée de l'eau. Ainsi, l'ACEP intervient dans la défense des intérêts des consommateurs et le contrôle du Service Public de l'Eau (SPE). Ces dernières années, les ACEP ont été mises en place dans la plupart des Communes du Bénin et disposent d'expériences diverses...

A cet égard, la Phase 2 du Programme Pluriannuel Eau et Assainissement prévoit d'œuvrer à l'amélioration de la durabilité du SPE, entre autres, en renforçant les capacités de participation et d'action des ACEP en matière de reddition des comptes et de veille citoyenne. Le PNE-Bénin, à travers son appui à la Direction Générale de l'Eau (DGEau), a identifié la problématique de financement des ACEP comme l'un des enjeux majeurs pour assurer leur fonctionnement harmonieux.

Comment organiser le suivi des ACEP pour un fonctionnement efficace ? Quelles sont les activités pour lesquelles il est nécessaire de trouver des ressources ? quelles sont les opportunités ou les pistes possibles ? Autant de questions qui méritent des réponses appropriées et durables. **L'atelier de réflexion sur le financement et le suivi des Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) est** organisé à juste titre par le PNE-Bénin, en collaboration avec la DGEau et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) pour échanger sur ces questions. Cet atelier s'est déroulé du 02 au 03 Avril 2015 dans la salle de conférence de l'Hotel Village AHEME de Possotomè.

## **DEROULEMENT DE L'ATELIER**

Le déroulement de l'atelier a été marqué par quatre (4) temps forts :

- les activités de démarrage,
- la présentation des communications suivies d'échanges,
- les travaux de groupes et la présentation des résultats suivis de débats,
- la synthèse et de cloture de l'atelier.

### **1. Les Activités De Démarrage De L'atelier**

#### **1.1. La cérémonie d'ouverture**

Trois interventions ont meublé la cérémonie d'ouverture.

La 1<sup>ère</sup> intervention est le mot de bienvenue du PNE Bénin qui a été prononcée par son Président André TOUPE. Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, il s'est réjoui de la présence effective de toutes les catégories d'acteurs ciblés par ledit atelier. Il a ensuite mis l'accent sur les défis de bonne gouvernance et d'amélioration du droit à l'eau et à l'assainissement auxquels les ACEP pourraient contribuer ; ce qui passe entre autres par la clarification des orientations liées à leur financement.

La 2<sup>ème</sup> intervention est celle de M. LIHOUSSOU Sègla, représentant de l'ANCB. Dans son mot introductif, il s'est réjoui de la présence des acteurs communaux concernés à l'atelier et a réaffirmé l'intérêt des Communes pour ce thème qui est d'actualité.

La 3<sup>ème</sup> intervention est celle de Monsieur GADO Mamadou de la DGEAU qui a mis l'accent sur l'importance de l'ACEP qui en tant qu'acteur nouveau du secteur de l'eau, chargée de défendre les intérêts des consommateurs, mérite d'être consolidé dans un esprit de durabilité. Avant de déclarer l'atelier ouvert, M. GADO a remercié le PNE Bénin, au nom de la DGEau, pour l'organisation du présent atelier et souhaité plein succès.

#### **1.2. Présentation des participants et de l'agenda de l'atelier**

L'atelier a connu la participation de divers acteurs, soit des membres des ACEP, des représentants de partenaires techniques et financiers ayant soutenu le processus de la mise en place et la formation des ACEP. Les participants à l'atelier sont répartis comme suit:

- les représentants des ACEP de N'Dali, Nikki, Pèhunco et Bantè ;
- le Maire de Klouékanmè, le 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire de Savè et les représentants des Maires de Sinendé, Glazoué, N'Dali et Dogbo ;

- les représentants de la DGEAU (Chef Service Développement Communautaire et son Collaborateur) et des Services de l'Eau (Chef du Service Eau du Zou) ;
- les Assistants Techniques PPEA et GIZ (6) ;
- les représentants des ONG internationales (PROTOS et HELVETAS) ;
- les représentants de la Société civile (ALCRER, SOCIAL WATCH) ;
- le représentant de l'ANCB ;
- le représentant du Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA) ;
- les représentants du PNE (Président, Coordonnateur, Chef Programme et une Personne Ressource).

Au total, 29 participants étaient présents sur les 32 participants attendus. L'ensemble des responsables d'ACEP et des Communes invités étaient présents sauf celui de la Mairie de Ouinhi qui n'a pu faire le déplacement, avec deux (02) femmes sur quatre (04) participants dans le rang des ACEP. Par ailleurs, environ ¼ des participants à l'atelier étaient représentés par des femmes. Le projet de l'agenda de déroulement de l'atelier a été soumis aux participants et adopté sans modification.

Un présidium a été mis en place. Il est composé de :

Président : André TOUPE ;

Vice Président : Mamadou GADO,

Secrétaire-Rapporteur : Yolande SOSSOUKPE Responsable Eau de la Commune de Dogbo.

Le présidium a été appuyé dans la conduite de l'atelier par un Facilitateur en la personne de Arnauld ADJAGODO, Expert Société Civile et Gouvernance PPEA 2/PNE Bénin.

La liste des participants et l'agenda de l'atelier sont respectivement mis en *annexes 1 et 2* du rapport.

### **1.3. Présentation des objectifs et des résultats attendus de l'atelier**

#### **a. Objectif général :**

L'objectif principal de l'atelier est de réfléchir et définir les stratégies et/ou mécanismes de financement durable du fonctionnement des ACEP.

#### **b. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques en lien avec cet objectif principal se présentent comme suit :

- partager les expériences actuelles de fonctionnement et de financement des activités au Bénin ;



- explorer et identifier avec les différents acteurs, toutes les opportunités efficaces et durables pour le financement des ACEP ;
- retenir les moyens/modalités de mise à disposition des ressources financières aux ACEP pour un fonctionnement efficace ;
- définir des orientations pour l'élaboration des mécanismes citoyens de gestion des ressources financières et de suivi de l'utilisation de ces ressources ;
- échanger sur les modalités d'organisation d'un suivi efficace du fonctionnement des ACEP.

### *c. Principaux résultats attendus*

Les résultats attendus de l'atelier de réflexion sont les suivants :

- les enseignements issus des expériences béninoises (ou autres) de fonctionnement et de financement des activités au Bénin sont retenus par les participants ;
- les opportunités réalistes de financement du fonctionnement des ACEP sont listées ;
- les mécanismes/moyens efficaces de mise à disposition de ressources financières nécessaires aux ACEP sont identifiés ;
- des orientations sont définies en vue de l'élaboration des mécanismes efficaces de gestion des ressources par les ACEP et de suivi de l'utilisation de ces ressources ;
- les modalités d'organisation d'un suivi efficace du fonctionnement des ACEP sont définies.

## **2. La Présentation Des Communications**

Quatre communications ont été présentées.

**La première communication présentée par M Arnauld ADJAGODO** est intitulée « **Concepts et termes liés à l'intégrité et la veille citoyenne** ». **A travers cette communication, il** a rappelé le contexte d'organisation de l'atelier et le rôle du PNE Bénin en matière de veille citoyenne. Il est également expliqué les principes relatifs à l'intégrité (transparence, participation, redevabilité), les liens entre ce concept et ceux de GIRE et bonne gouvernance. Il a surtout mis en exergue le fondement de l'implication du PNE Bénin dans l'appui aux ACEP dont la mission est en parfaite harmonie avec les principes de la GIRE et de bonne gouvernance.

**La deuxième communication intitulée « Les Associations des Consommateurs d'Eau Potable ( ACEP) Qu'est ce que c'est ? »** a été présentée par Mamadou GADO. Il s'agit d'une note de rappel des différentes mutations intervenues dans la dénomination et la mission des structures en charge de la gestion des ouvrages au niveau local, suite à l'avènement de la décentralisation. Le Communicateur a mis l'accent sur l'évolution du rôle et du statut des

structures locales d'usagers/ consommateurs d'eau potable dans la gestion du SPE, passant de gestionnaires d'ouvrages à celui de défenseur des intérêts des consommateurs en tant qu'ACEP d'AEV et ensuite d'ACEP communal à statut de loi 1901.

**La troisième communication a porté sur le fonctionnement des ACEP** et a été présentée par Madame AYISSI Véronique. Cette communication a mis en exergue la structuration des ACEP (aux niveaux Village administratif, Arrondissement et Commune), les conditions pour qu'elles puissent fonctionner à savoir la déclaration officielle à la préfecture. Ils disposent de textes fondamentaux qui fixent le cadre légal de fonctionnement, les différents organes, l'existence d'un siège avec un minimum d'équipement, la mission, l'utilité des ACEP pour les Communes... Cette communication a ressorti l'envergure communale de l'ACEP, les besoins à combler par l'intervention des ACEP ainsi que les difficultés de financement de leurs activités.

**La 4<sup>ème</sup> communication est un exposé fait par Monsieur Arnauld ADJAGODO sur des expériences capitalisées par PROTOS sur le fonctionnement et le financement des activités des ACEP**, les retombées liées à leurs activités ainsi que les difficultés relevées dans les Communes de Péhunco, Djougou, Kérou, Cobly et Boukoumbé. La communication a été enrichie par les interventions des représentants d'ACEP, des Communes et des représentants de structures qui appuient ou collaborent avec les ACEP, notamment en matière de spécificités notées dans le fonctionnement des ACEP et les changements intervenus.

### **3. La Synthèse Des Discussions**

A l'issue de ces exposés, plusieurs préoccupations ont été exprimées et ont fait l'objet d'échanges. Des discussions, on peut retenir les éléments de synthèse suivants.

- ✓ Les interventions des ACEP sont utiles et concernent entre autres l'organisation d'activités de sensibilisation des usagers, le suivi de certains prestataires (les délégataires, le fermier et les artisans réparateurs), l'organisation des réunions statutaires par endroit...
- ✓ Par rapport à la mission des ACEP, le document de référentiel sur les ACEP dit en terme clair qu'elle pourrait être adaptée aux réalités de chaque Commune ;
- ✓ Les ACEP sont installées dans la plupart des Communes du Bénin ;
- ✓ Tous les ACEP ne sont pas opérationnelles ;
- ✓ Tous les ACEP ne comprennent pas bien leur mission et leurs relations avec les autres acteurs du SPE ;
- ✓ Les différents acteurs locaux sont unanimes sur la contribution des ACEP à l'amélioration du suivi des délégataires et des ouvrages (information sur la gestion des ouvrages par le personnel local, les cas de pannes...), à la réduction des pannes, à

l'amélioration du recouvrement des recettes, à la facilitation de la délégation de la gestion des ouvrages (délégation et contractualisation); au règlement de conflits liés à l'eau, à l'adoption des bonnes pratiques d'hygiène, à la réduction des inégalités dans la répartition des infrastructures, y compris des branchements particuliers dans certaines Communes ;

- ✓ La limitation du rôle de l'ACEP au suivi du service de l'eau potable alors qu'elle pourrait couvrir l'eau d'une manière générale ;
- ✓ Le contrat tripartite est le contrat le mieux adapté à l'opérationnalisation des ACEP ;
- ✓ Le financement des ACEP mérite d'être étudié : (quelles sources/approches de financement durables ; comment financer les dépenses liées au travail d'ACEP ; moyens de mise à disposition et de justification des ressources ; types de dépenses d'ACEP supportables par le budget de la Commune ; avantages ; contraintes ; quelles marges de manœuvre de financement ; niveaux de coûts liés aux dépenses ; moyens de justification des fonds envoyés aux ACEP et modes de contrôle... ) ;
- ✓ Le financement direct Fermier –ACEP comporte des risques importants de dérapage dans la réalisation des missions d'ACEP ;
- ✓ Le financement des ACEP doit se baser sur le paiement des services rendus par les ACEP (fermiers ; communes ; cotisations/membres ou consommateurs...)/ quels sont les services rendus et à quel « bénéficiaire » ;
- ✓ L'ACEP ne doit pas recevoir les recouvrements de recettes ;
- ✓ Une stratégie de renforcement des capacités et de suivi du fonctionnement des ACEP paraît nécessaire pour assurer l'épanouissement des ACEP dans leur mission ;
- ✓ L'opérationnalisation des ACEP peut être déterminante au fonctionnement du CEMOS ;
- ✓ le fonctionnement des ACEP manque de ressources financières ;
- ✓ il faut une bonne collaboration entre ACEP et AFEF : il ne faut pas opposer fermier et ACEP ;
- ✓ Les membres ACEP, en tendant la main aux Communes s'exposent à la récupération et à un manque d'autonomie ; tout ceci les dévie de leur mission première qu'est la veille citoyenne ;
- ✓ A Sinendé, la situation de l'ACEP/ AUE mérite d'être étudiée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie d'AEP en milieu rural.

### **Les acquis enregistrés à différents niveaux :**

#### **❖ *Par rapport au fonctionnement***

L'ACEP est reconnue par tous les acteurs comme une nécessité et le processus pour leur déclaration à la préfecture en vue de leur existence légale est engagée. La plupart des ACEP ont commencé à remplir leur mission de défense des intérêts consommateurs et de veille citoyenne. Toutefois, ces structures demeurent assez précaires à plusieurs égards :

- la mise en place récente de l'ACEP qui aurait bénéficié de plus d'atouts pour son fonctionnement si cet organe avait été suscité et non créé de fait ;
- la nécessité de cadrage des ACEP dans leurs activités de terrain en vue du respect du cadre d'intervention décrit dans le document référentiel ACEP et éviter la confusion de leur mission au Suivi Technique et Financier (STEFI) ;
- l'inexistence d'un listing des activités des ACEP assorti de budget afin d'apprécier le besoin de financement pour leur fonctionnement.

#### ❖ *Par rapport au financement des ACEP*

- Diverses options sont en cours d'expérimentation au niveau des Communes en matière d'appui communal au fonctionnement des ACEP (réalisation d'une ponction de 10 % sur les recettes issues de la vente d'eau à Klouékanmè, inscription au budget communal d'un montant forfaitaire pour appuyer les activités des ACEP à DOGBO, soutien à l'ACEP à travers l'affectation de salle de réunion, prise en charge du déplacement des participants pour les réunions, cas de Péhunco) ;
- les ACEP ne sont pas encore reconnues d'utilité publique pour bénéficier des fonds publics mais il faut trouver une situation intermédiaire en vue d'assurer un niveau de fonctionnement acceptable des ACEP, en attendant une stratégie claire de financement des ACEP ; cela implique qu'il ne faut pas s'enfermer dans les textes mais il faut envisager des modifications des textes pour aller vers l'autonomie des ACEP.

#### **Les défis ou problèmes à résoudre**

Les débats engagés sur les différentes expériences ont aussi permis de catégoriser les problèmes à résoudre comme suit :

- le renforcement des capacités des ACEP à assumer efficacement leur mission ;
- le financement du fonctionnement des ACEP ;
- le suivi du fonctionnement des ACEP (Contenu, coût, responsables).

## **4. Les Travaux de Groupe**

### **4.1 Définition des thèmes et des termes de référence des travaux de groupe**

A partir des trois problèmes identifiés, des thèmes ont été formulés avec des points saillants à documenter. Ainsi, deux groupes ont été constitués pour réfléchir sur deux thèmes ; un thème étant commun aux deux groupes. Les thèmes ont été libellés comme suit :

- thème 1 : Les approches de solution aux difficultés de fonctionnement des ACEP autres que le financement ;
- thème 2 : les approches et opportunités réalistes et durables de financement du fonctionnement des ACEP ;
- thème 3 commun : suivi du fonctionnement des ACEP pour les travaux de groupes.

Les TDR des travaux et les résultats des travaux des deux groupes sont en *annexe 3*.

### **4.2 Synthèse des résultats des travaux de groupe**

La synthèse des discussions issues de la présentation des résultats des travaux de groupe se présente comme suit :

- la mise en place récente de certaines ACEP qui n'a pas permis d'asseoir une vraie culture associative au sein des ACEP est une contrainte majeure à la mobilisation des cotisations ;
- l'insuffisance de formation des ACEP, l'insuffisance d'informations et de sensibilisation pour une adhésion massive et l'insuffisance de communication sur le service rendu par l'ACEP ont été identifiées comme des faiblesses qui méritent d'être corrigées ;
- la contribution des ACEP à l'amélioration du service public de l'eau mérite d'être capitalisée et estimée ;
- la nécessité de la mise en place d'une note de cadrage des dépenses des ACEP ;
- la nécessité d'instaurer des rencontres trimestrielles ou semestrielles des ACEP avec la Commune, les Services Déconcentrés Eau et Assainissement et leurs PTF ;
- la veille citoyenne des ACEP doit prendre en compte le suivi de la qualité de l'eau mais ne doit pas s'élargir à tous les domaines de l'hygiène et de l'assainissement ;
- la constitution d'une structure fédérative des ACEP a été jugée inappropriée à l'étape actuelle de leur fonctionnement ;

- la mise en place d'un système de financement durable du fonctionnement des ACEP est indispensable ; en attendant pour le financement immédiat des ACEP, il est retenu d'envisager l'intégration d'un article dans le contrat du fermier qui stipule le versement d'un pourcentage des recettes sur le compte ACEP ;
- considérant la nécessité de développer le membership des ACEP, l'animation des ACEP villageoises doit bénéficier d'un appui prononcé de tous les partenaires des ACEP ;
- la prise d'un acte officiel de reconnaissance du rôle d'intérêt public de l'ACEP dans la fourniture de l'eau potable est nécessaire ;
- la mission des ACEP doit se focaliser sur la veille citoyenne, y compris les aspects de suivi qui ne sont pas d'ordre technique.

## **5. Les Recommandations et la Clôture de L'atelier**

### **5.1. Les recommandations**

Suite aux différentes réflexions menées au sein des groupes constitués et en plénière, les recommandations suivantes ont été formulées. Il s'agit de :

#### **A l'endroit de la DGEau,**

- maintenir la ligne assistance aux ACEP dans les budgets des Services de l'Eau ;
- veiller à prise en compte des résultats et des recommandations du présent atelier dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie 2016-2030 ;
- inscrire la restitution des résultats de l'atelier au GSEA ou à la revue 2015 ;
- œuvrer pour l'élaboration et la mise en place d'un mécanisme de suivi du fonctionnement des ACEP qui garantisse son autonomie de fonctionnement vis-à-vis de la Commune et des Structures publiques ;

#### **A l'endroit des Communes,**

- en attendant la mise en place d'un système de financement durable du fonctionnement des ACEP, à court terme, encourager le versement d'un pourcentage des recettes issues de la vente de l'eau sur le compte ACEP, à intégrer dans le contrat Commune- Fermier ;
- intégrer dans la mission des ACEP le suivi de la mise en œuvre des PGSSE ;

#### **A l'endroit du PNE Bénin,**

- faire un plaidoyer à l'endroit du gouvernement en vue de déclarer les ACEP d'utilité publique, à travers la prise d'un décret ;
- conduire une étude visant l'estimation du budget moyen nécessaire pour le fonctionnement harmonieux des ACEP en considérant qu'elles ne sont pas des

prestataires mais doivent supporter les frais inhérent à la mise en œuvre de leurs missions ;

- œuvrer pour une mise en cohérence des interventions des partenaires dans la promotion des ACEP (visites d'échanges, ateliers d'échanges sur les thématiques d'intérêts communs entre Social Watch, ALCRER, ANCB et autres partenaires...);
- faire un plaidoyer auprès des Maires pour qu'ils mettent en relation les ACEP avec les structures similaires au niveau local et dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- initier une rencontre DGEAU-PNE-SOCIAL WATCH-ALCRER pour l'opérationnalisation des certaines recommandations ;

#### **A l'endroit de tous les partenaires des ACEP,**

- œuvrer pour la prise d'un décret visant la déclaration des ACEP en tant que Structure d'utilité publique ;
- soutenir la sensibilisation des membres ACEP à la base à travers des émissions radiophoniques et des séances d'animation.

#### **5.2. La clôture**

L'atelier a été clôturé par le Président du PNE BENIN qui a remercié les participants pour leur contribution de qualité aux travaux et insisté sur la nécessité de poursuivre le travail entamé, à travers notamment la mise en œuvre effective des recommandations, seule gage de l'amélioration du fonctionnement des ACEP et de la gouvernance du Service Public de l'Eau potable.

### **CONCLUSION**

L'atelier de réflexion sur le financement et le suivi du fonctionnement des ACEP s'est déroulé conformément à l'agenda adopté et permis d'avancer dans les réflexions sur la consolidation du processus de développement de cette nouvelle structure locale. A partir des riches enseignements partagés, des pistes ont été identifiées pour la résolution du problème du financement du fonctionnement des ACEP.

Il est fondamental que la DGEau, l'ANCB et le PNE-Bénin assurent le suivi de la mise en œuvre effective des recommandations du présent atelier pour que cette structure d'intérêt public, si prometteuse au niveau local, fonctionne efficacement et remplisse sa mission durablement.

## **ANNEXES**



## LISTE DES PARTICIPANTS

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	Provenance	Contact (Tél/Email)
FASSINOU Anatole Léon	GIZ	Cotonou	97075759 fasanat@yahoo.fr
MEGBEDJI H. Christophe	Commune Klouékanmè	Klouékanmè	97288846 - 95719588
GBENINSOU Jonas	ACEP Bante	Bantè	97495154
BRISSO Irène	ACEP Nikki	Nikki	95305562
ABDOULAYE YAYA Boussouratou	ACEP Péhunco	Péhunco	95874862
YARSEKOU K. Yacoubou	Président ACEP	N'Dali	97057724 yarsekouyac@gmail.com
N'DAH K. Jacques	Commune de Savè	Voiture	95538593
BACHABI I. Abdoulaye	Mairie / REA	Taxi	64089411
HOUNGBO Alphonse	IGIP / ProSEHA-GIZ/C4	Porto-Novo	95285964 abdbachabi@yahoo.fr
AHOUMENOU Eloi	AT AEPHA Protos	Lokossa	97427012 ; eloi.ahoumenou@protosh2o.org
GBAGUIDI Monique	Coordonnatrice de Projet HELVETAS	Parakou	96238602 moniquegbaguidi@helvetas.org
GADO Mamadou	DGEau	Cotonou	97601191 ; gadmer2003@yahoo.fr
TOUPE André	PNE Bénin	Cotonou	95860636
LIHOUSSOU Sègla	ANCB	Cotonou	97087255
EEGBE Idelphonse	ATN Zone Sud PPEA II	Cotonou	97143735
OKE ATORO Sarafatou	SEau Zou	Bohicon	96439794 ; sarafa_th@yahoo.fr
RAHIMIA Razac	AT Finance publique PPEA II	Cotonou	97542435
OROU MOH Bani	DGEau Cotonou	Cotonou	<a href="mailto:roumohbani@yahoo.fr">roumohbani@yahoo.fr</a>
AYISSI Véronique	Personne ressource	Bohicon	95501760
SOUNON Soumaïla	Représentant Maire / Sinendé	Sinendé	95365121 ; soumailawson@yahoo.fr
ZOGO André	PNE Bénin	Cotonou	95338478 ; zandre2002@yahoo.fr
HELSENS Thiery	CTP PPEA II	Cotonou	95210909
GANDEMEY Luc	ALCRER	Cotonou	97088852 ; luc_omer@yahoo.fr
DEGUE Jean-Pierre	Social Watch	Cotonou	95152248 ; jpdegue@gmail.com
ADJINAKOU Cyriaque	Expert PPEA II/ Membre AFEB	Bohicon	95853438
ODOUBOUROU Christian	Mairie Glazoué	Glazoué	95526073 ; cotanguy2012@yahoo.fr
SOSSOUKPE S. Yolande	Mairie de Dogbo C/SAEE	DOGBO	97232120 ; sos.yoyo@yahoo.fr 97899312 ;
TOSSOUNON Alain	Journaliste	Cotonou	tossounon@gmail.com
ADJAGODO Arnauld	CP/ PNE	Cotonou	97640245; aarnauld@yahoo.fr

## AGENDA DE L'ATELIER

HORAIRE	ACTIVITES	INTERVENANTS
<b>JOUR 1 :01 avril 2015</b>		
A partir de 17h	<b>Arrivée et installation des</b> Participants	Participants
<b>JOUR 2 : 02 avril 2015</b>		
8h00-08h10	Accueil et mise en place des participants	PNE Bénin
8h10-08h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mot de bienvenue du PNE-Bénin</li> <li>- Discours d'ouverture de la Direction Générale de l'Eau</li> <li>- Présentation des participants et mise en place de Présidium</li> <li>- Présentation de l'objectif et des résultats attendus de l'atelier</li> <li>- Présentation et adoption de l'agenda</li> </ul>	PNE Bénin Facilitateur
08h30-10h00	Session introductive : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication introductive sur la mission des ACEP et leur mise en place au Bénin</li> <li>- Communication introductive sur le fonctionnement actuel des Acep</li> <li>- Discussions</li> </ul>	DGEau  PNE Bénin  Facilitateur & Participants
10h00-10h30	Photo de famille et Pause café	
10h30-12h00	Plénière sur les expériences de fonctionnement et de financement des ACEP au Bénin <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restitution des résultats d'une mini-enquête sur le fonctionnement et le financement des ACEP</li> <li>- Discussions</li> <li>- Synthèse des discussions et orientations pour les travaux de groupes</li> </ul>	ACEP- REA N'Dali Facilitateur & participants
12h00-13h00	Travaux de groupes <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et amendement du draft de TdR des travaux de groupes</li> <li>- Constitution des groupes</li> </ul>	Facilitateur & participants
13h00	Pause déjeuner	Hôtel
14h30-16h40	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de groupes</li> <li>- Travaux de groupe sur le fonctionnement des Acep</li> <li>- Travaux de groupe sur le financement des Acep</li> <li>- Travaux de groupe sur le suivi du fonctionnement des Acep</li> </ul>	Participants

<b>HORAIRE</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>INTERVENANTS</b>
16h40-17h00	Pause Café	Hôtel
17h00-18h15	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restitution des résultats des travaux de groupes sur le fonctionnement des Acep</li> <li>- Discussions et harmonisation</li> </ul>	
<b>JOUR 3 : 03 avril 2015</b>		
8h00-10h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restitution des résultats des travaux de groupes sur le suivi du fonctionnement des Acep</li> <li>- Restitution des résultats des travaux de groupes sur le financement des Acep</li> <li>- Discussions et harmonisation</li> </ul>	Participants  Facilitateur
10h00-10h30	Pause café	Hôtel
10h30- 12h30	Synthèse des travaux, recommandations et clôture <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point des éléments de synthèse des discussions</li> <li>- Synthèse des recommandations</li> <li>- Clôture de l'atelier</li> </ul>	Facilitateur & participants
12h30- 13h30	Pause déjeuner, formalités de départ	

## **RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE**

### **QUESTIONS ET RESULTATS DES TRAVAUX DU GROUPE 1**

**Les approches de solution aux difficultés de fonctionnement des ACEP, autres que celles liées au financement**

**Question 1 Analyser le cadre contractuel lié au SPE par rapport à la prise en compte du rôle des ACEP**

2 propositions:

1- vu les activités actuelles des ACEP (le suivi du service public de l'eau et la veuille citoyenne), il faudra revoir le statut actuel des ACEP en les déclarant d'utilité publique par exemple afin qu'elles puissent être formalisées par un décret

2- Prévoir dans le contrat Commune – Fermier un pourcentage à verser directement à l'ACEP eu égard des activités de suivi et de veuille citoyenne qu'elles mènent,

**Question 2 Analyser la structuration actuelle de l'ACEP, notamment à la création de structures départementales et nationales**

s'en tenir à la structuration actuelle qui est le niveau communal afin de consolider les ACEP naissantes . Cependant chaque ACEP est libre d'adhérer ou de s'affilier à d'autres faitières

**Question 3 Définir les synergies d'action à encourager entre les structures citoyennes locales de veille et les ACEP**

Il y a plusieurs initiatives en cours, a cet effet il faut :

- initier des rencontres d'échange entre structures (CPC par exemple),
- inviter les autres structures aux différentes réunions statutaires et les activités des unes des autres,
- organiser le suivi de la mise en œuvre des PGSSE.

**Question 4 Définir les moyens de renforcement de la collaboration entre l'ANCB qui appuie les Communes en matière d'offre pour la reddition des comptes et Social Watch/ Alcrer qui promeuvent la demande de reddition des comptes au profit du SPE**  
constat: il n'y a pas une collaboration entre ces structures et pourtant il y a des initiatives intéressantes au niveau de ces structures (cas de l'ANCB avec maison de la société civile et MDGLAAT qui préparent l'élaboration d'un guide de reddition de compte). Ici nous avons fait une recommandation

**Question 5 : Proposer des mesures nécessaires pour garantir l'indépendance**

Il faut des sources et moyens de financement qui ne lient pas les ACEP aux structures qui les financent

**Question 6 : recommandations**

- Faire un plaidoyer auprès des Maires pour qu'ils mettent en relation les ACEP avec les structures similaires dans le cadre de la coopération décentralisée
- encourager les échanges sur les thématiques d'intérêt commun entre Social Watch, ALCRER, ANCB et les autres
- maintenir la ligne assistance conseil dans les budgets des S Eau

**Question 7: Suivi du fonctionnement des ACEP**

- il faut un plan d'action de travail des ACEP
- il faut vulgariser le plan au niveau de tous les acteurs
- il faut que le suivi des ACEP soit réalisé par les S Eau
- il faut que le renforcement de capacité soit porté par les S Eau au niveau départemental

Service	Bénéficiaires	Sources de financement	Contraintes	Moyens
D'assurer la représentation des usagers du service public de l'eau de la commune concernée auprès de l'administration communale et de ses représentants; Usagers	- Usagers	cotisation	-Mise en place récente des ACEP  - Insuffisance de formation des ACEP  - Insuffisance d'information et de sensibilisation pour une adhésion massive  -l'insuffisance de communication sur le service rendu par l'ACEP  -la mise en place récente de certaines ACEP	Communication et déplacement

## **QUESTIONS ET RESULTATS DES TRAVAUX DU GROUPE 2**

### **Thème 2 : les approches et opportunités réalistes et durables de financement du fonctionnement des ACEP**

1) Lister les possibilités de financement des ACEP et proposer des sources et formes réalistes de financement

du fonctionnement des ACEP

2) Proposer les orientations de bonne gestion des ressources par les ACEP

- Elaboration du plan d'action assorti d'un budget
- Manuel de procédure simplifié

3) Définir les orientations stratégiques pour le financement des ACEP

- Reconnaissance d'utilité publique aux ACEP (par décret)
- Prévoir dans les contrats d'affermage un % pour financer les ACEP ;
- la coopération décentralisée

4) recommandations

Prendre les dispositions pour la reconnaissance d'utilité publique aux ACEP (par décret)

### **Thème commun**

Suivi du fonctionnement des ACEP

Contenu du suivi	Acteur	tache	Moyen d'intervention
La mise en œuvre du plan du travail	Commune ; Service déconcentré, PTF, ACEP	Séance de planification et d'auto évaluation mensuelle  Elaboration des rapports  Fiche de suivi	
Gestion du budget	Commune ; Service déconcentré, PTF, ACEP	Rapport financier  Gestion de la trésorerie	
Les rencontres statutaires	Commune ; Service déconcentré, PTF, ACEP	Mise en place et renouvellement des organes.  Les PV de réunion	
Suivi interne	ACEP		